

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIB Affiché le ONS

Reçu en préfecture le 24/10/2019

Envoyé en préfecture le 24/10/2019

DU CONSEIL COMMUNAUTA ID: 059-200030633-20191018-2019_074-DE

Séance du 18 octobre 2019 - 18h30

Délibération N°2019/074 Date de convocation: 08 octobre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert Bazuel Reaumont-en-Cis Beauvois-en-Cis Bertry Béthencourt

Bévillers Boussières-en-Cis

Briastre Busiany Carnières Catillon-sur-Sambre

Cattenières Caudry Caullery Clary Dehéries Élincourt Estourmel Fontaine-au-Pire Haucourt-en-Cis Honnechy

Inchv La Groise Le Cateau-Cambrésis Le Pommereuil Ligny-en-Cis Malincourt Maretz Maurois Mazinghien Montay Montigny-en-Cis

Neuvilly Ors Rejet-de-Beaulieu Reumont Saint-Aubert

Saint-Benin Saint-Hilaire-Lez-Cambrai Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis Troisvilles Villers-Outréaux

Walincourt-Selviany

L'an deux mille dix-neuf, le 18 octobre 2019 à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Fontaine-au-Pire, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Etaient présents (49 titulaires - 4 suppléants):

Alexandre BASOUIN **Hubert DEJARDIN** Jacques OLIVIER Christian PECOUEUX Dominique LAMOURET Frédéric BRICOUT **Brigitte PRUVOT** Martine THUILLEZ Odile SAUTIERE (S) Bernard PLET Bertrand LEFEBVRE Charles BLANGIS Isabelle PIERARD **Ianine TOURAINNE** Laurence RIBES Véronique NICAISE Pascal ROELS Daniel FIEVET

Denise LESAGE Yannick HERBET Nathalie GAVE Marie-Lise MARLIOT Agnès BERANGER Denis COLLIN Liliane RICHOMME Sandrine TRIOUX Gilles PELLETIER Jean-Claude GERARD **Iean-Louis CAUDRELIER** Annie DORLOT Serge SIMEON Marc PLATEAU Jean CAMPORELLI (S) Maurice DEFAUX Jean-Paul CAILLIEZ

Vincent WAXIN Virginie LE BERRIGAUD Pierre-Henri DUDANT Gérard FILLION (S) Didier BONIFACE Bernard POULAIN Francis STOCLET Alain GOETGHELUCK Pierre LAUDE Jean-Marc GOSSART (S) Karine ELOIR Joseph MODARELLI Pascal FOULON Michel HENNEOUART Augustine NOIRMAIN Henri QUONIOU Axelle DOERLER

Chantal WAYEMBERGE-MAILLY

Membres excusés (5):

Francis LEBLON, Gérard TAISNE, Patrice BONIFACE, Laurent COULON, Daniel BLAIRON

Membres absents (9):

Jean-Félix MACAREZ, Laurent LOIGNON, Brigitte ROLAND-BEC, Bruno MANNEL, Marc DUFRENNE, Pascal COQUELLE, Didier BLEUSE, Jean-Pierre RICHEZ, Stéphane JUMEAUX

Membres ayant donné procuration (11):

Christian PAYEN à Henri QUONIOU, Jean-Pierre THIEULEUX à Jean-Paul CAILLIEZ, Alban BAJODEK à Serge SIMEON, Régine DHOLLANDE à Denis COLLIN, Pierre LEVEOUE à Martine THUILLEZ, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Frédéric BRICOUT, Pascal LEVEQUE à Nathalie GAVE, Francis GOURAUD à Jacques OLIVIER, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Daniel CATTIAUX à Pascal FOULON

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Objet : Demande d'exonération de TEOM

Envoyé en préfecture le 24/10/2019 Reçu en préfecture le 24/10/2019

Affiché le

ID: 059-200030633-20191018-2019_074-DE

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée de la demande d'exonération de la TEOM pour l'exercice 2020 de différentes entreprises sur les bases de l'article l1521 III-1 du Code Général des Impôts qui prévoit la possibilité d'exonération par l'organe délibérant.

Monsieur le Vice-Président rappelle que depuis plusieurs années, l'assemblée a toujours refusé d'émettre un avis favorable sur ces demandes d'exonération.

Monsieur le Président propose donc de valider la délibération suivante :

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Considérant que, par délibération en date du 3 janvier 2012, la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis a opté pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Considérant que certaines entreprises, bien qu'elles confient à des prestataires privés le soin de collecter et traiter leurs déchets et sollicitent en conséquence une exonération de leur TEOM pour l'exercice 2020.

Considérant qu'il convient que la collectivité délibère quant à ces demandes,

Sur proposition du Conseil des Maires réuni en séance le 7 octobre 2019,

L'assemblée Communautaire décide de rejeter toutes les demandes d'exonérations de TEOM pour l'exercice 2020.

Documents annexés : Courriel de BUFFALO GRILL et courrier de DECATHLON

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture Le 23 octobre 2019 et de la publication le 23 octobre 2019 Vu, Pour expédition conforme Beauvois-en-Cis, le 23 octobre 2019

Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRESIS Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS: Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 24/10/2019

Reçu en préfecture le 24/10/2019

Affiché le

ID: 059-200030633-20191018-2019_074-DE

Dorothée DECAUX

Envoyé: À: Objet

Ď

Pièces jointes:

Jeremy GUEUX <JGUEUX@buffato-gril.fr> jeudi 1 août 2019 11:33

Demande Exonération de la TEOM pour le Buffalo Grill de CAUDRY 252 TF 2017 FINAMUR-PDF; 252 TF 2018 FINAMUR-PDF; CAUDRY 1.tif; CAUDRY 1.tif; CAUDRY 1.ziff CAUDRY 1.2tif (CAUDRY 1.2tif)

Madame, Monsieur

Par la présente, nous vous sollicitons afin d'obtenir l'exonération du paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) au titre de l'année 2020 pour le restaurant BUFFALO GRILL de CAUDRY Boulevard du 8 mai 1945, 59540 CAUDRY

La collecte de l'ensemble de nos déchets est assurée par un prestataire privé, assurant collecte, tri et valorisation conformément à la règlementation.

Nous ne bénéficions donc pas du service de ramassage de la ville

Veuillez trouver en pièce jointe les éléments justifiant notre demande d'exonération :

Copie de la Taxe foncière 2017 et 2018 (2019 non recue)

Factures justifiant le règlement des prestations par un prestataire privé.

d'information. Merci d'avance pour votre réponse favorable, nous restons à votre disposition pour tout complément

Cordialement.



9 Doulevand du Général de Gaulle 92120 MONTROUGE TEL: +33 (0)1 77 70 d0 94 E-mail : (<u>que_mus@buffale_goill.fr</u> šėrėmy GUEUX Assistani Direction Administratii Travaux

ww.buffalo-grill.fr

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE 4 BOULEVARD DE MONS - BP 10171 59 653 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Villeneuve d'Ascq, lundi 8 juillet 2019,

2591891300W00187 00527

Monsieur Frédéric BRICOUT
Resp service de gestion des déchets
Place du Genéral de Gaulle
59540 CAUDRY

HOTEL DE VILLE DE CAUDRY

Objet : Demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur la Taxe Foncière 2020 pour le magasin de CAUDRY

Madame, Monsieur

Je me permets de prendre contact avec vous afin de solliciter de votre part une exonération de la taxe d'énièvement des ordures ménagères.

En effet, je vous informe qu'outre la location de conteneurs, nous confions l'enlèvement et le traitement de nos déchets à un prestataire externe.

En vertu de l'article 1521-III du code général des impôts, qui donne aux conseils municipaux et aux communautés de communes, la faculté d'exonérer totalement ou partiellement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des locaux commerciaux, je sollicite de votre part la mise en application de cette exonération pour la délibération prise en 2019 au titre de l'arnée 2020.

Nous metitons à votre disposition sur simple demande des copies des documents justificetis (factures, contrat et attestation de notre prestataire, copie de l'avis d'imposition de la taxe foncière).

Dans le cas où une redevance d'enlèvement des ordures ménagères aurait été instaurée sur la commune, je vous remercie d'avance de bien vouloir nous en informer, et de nous communiquer le tarif applicable pour 2020.

Je vous remercie pour l'attention que vous accorderez à ma demande et vous prie d'agréer, l'expression de notre considération distinguée.

Responsable Administratif et financier Julie Colombo Dieumegard Julie.colombodieumegard@decathlon.com

数